



Concours départemental de Loir-et-Cher de la « Baguette de tradition »

Règlement et inscription



Article 1. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir et Cher et La Fédération départementale des boulangers et des Boulangers-Pâtisseries de Loir et Cher organisent le concours de la « Baguette de tradition Française ». Ce concours se déroulera le **vendredi 25 septembre 2020** de **8h30 à 12h30** dans les locaux de la chambre de métiers et de l'artisanat de Loir et Cher—16, rue de la vallée maillard—41018 Blois cedex

Article 2. Sont admises à participer à ce concours les entreprises relevant du code NAF 1071 C.

Article 3. Chaque candidat devra adresser son inscription accompagnée de sa participation par chèque d'un montant de 20 € (droit d'inscription) **avant le 21 septembre 2020 à la Chambre de métiers et de l'artisanat, 16 rue de la Vallée Maillard – 41000 BLOIS.**

Article 4. Chaque candidat devra panifier **3 baguettes de tradition française**, répondant aux prescriptions de l'article 2 du décret n° 93-1074 du 13 septembre 1993. Elles devront mesurer au minimum 50 cm de long (non farinées) et devront peser, **après cuisson, 250 g** (tolérance : 5 %).

Chaque participant certifiera sur l'honneur que les trois baguettes présentées sont de sa propre fabrication. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de litige.

Article 5. Le jury délibérera suivant les critères suivants :

- Aspect..... 20 pts
- Croûte (couleur/croustillant) 20 pts
- Arôme 20 pts
- Mie (couleur / alvéolage) 20 pts
- Goût 20 pts
- Mâche 20 pts

TOTAL 120 pts

Pénalités :

Pénalité sur le poids d'un ou plusieurs produits = - 10 points

Pénalité sur la taille d'un ou plusieurs produits = - 10 points

Article 6. Chaque candidat devra mettre ses produits dans un sac de regroupement neutre. **Le dépôt doit s'effectuer entre 8h30 et 9h30 au plus tard, le 25 septembre 2020 à la chambre de métiers et de l'artisanat de Blois. La remise des prix se fera le jour même en fin de matinée.**

Article 7. Un numéro d'ordre sera assigné à chaque participant. Aucun membre du jury ne doit être présent lors de l'attribution des numéros. Les membres du jury seront constitués sous la responsabilité de la Fédération Départementale des Boulangers-Pâtisseries de Loir et Cher.

Article 8. Un prix sera attribué aux trois premiers.

Article 9. La participation au présent concours entraîne l'adhésion entière à ce règlement.



Bulletin d'inscription « **Concours Départemental de la meilleure baguette de tradition** »
qui se déroulera le **25 septembre 2020** à la CMA de Loir et Cher 41018 Blois

à retourner **avant le 21 septembre 2020** accompagné de votre paiement par chèque de 20 €
à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 16 rue de la Vallée Maillard—41018 BLOIS

Enseigne

Fonction

Nom et Prénom.....

Adresse

Code postal..... Ville

☎..... Courriel@.....